



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Mattia SCOTTI, Maire de la Commune de TERNAY Rhône, certifie, le 27 décembre 2024:

- avoir affiché sur la borne « interactive tactile » (Totem) à la porte de la Mairie,

L’arrêté n°288/2024/2.2 en date du 23 décembre 2024 ordonnant la tenue d’une enquête publique portant sur le projet de classement d’office de l’Impasse des Rosiers dans le domaine public communal

- avoir publié, le 27 décembre 2024, par voie d’affichage sur la Commune aux emplacements suivants :

- 1, Avenue des Pierres (devant Ecole Élémentaire des Pierres)
- Rue du 27 Juillet 1944 (face au Pont SNCF Sud des Cités)
- Rue de Chassagne (espace vert à proximité de la Rue de l’Ancien Stade)
- 35 Rue des Barbières (devant Ecole Élémentaire de Fléviu le Haut),
- Intersection Montée de la Monnaie et Vieille Monnaie
- Intersection Chemin du Plat et Chemin du Terrier (Halte-Garderie)
- Hôtel de Ville
- Borne « interactive tactile » (Totem) à la porte de la mairie

L’avis d’enquête publique relative au projet de classement d’office de l’Impasse des Rosiers dans le domaine public communal

L’enquête publique se déroulera en Mairie de TERNAY du 13 janvier 2025 à 09h00 au 30 janvier 2025 à 16h00.

Fait à TERNAY, le 27 décembre 2024

Pour le Maire,
L’Adjoint Délégué à l’urbanisme
Michel MAZET